

PROCÈS-VERBAL

**Réunion régulière de la Régie du parc régional Massawippi
à la salle du conseil de la Municipalité du Canton de Hatley
située au 4785, chemin Capelton
le 10 juin 2010 à 17 h 30.**

Sont présents :

M. Pierre A. Levac	Canton de Hatley
M. Michael Page, maire	North Hatley
M. Jacques de Léséleuc, maire	Hatley
M. Alec van Zuiden, maire	Ayer's Cliff

Mme Liane Breton d.g.	Canton de Hatley
M. Serge Caron, d.g.	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Léonard Castagner, d.g.	North Hatley
M. Roland Gascon, d.g.	Hatley

Sont absents :

Mme Ghislaine Poulin Doherty, d.g.	Ayer's Cliff
M. Jacques Demers, maire	Sainte-Catherine-de-Hatley

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2010
4. Suites au procès-verbal du 8 avril 2010
5. Adoption du procès-verbal du 13 avril 2010
6. Suites au procès-verbal du 13 avril 2010
7. Période de questions des visiteurs
8. Adoption du règlement n° 2010-03
9. Assurances de la Régie – Firme Conway Jacques Courtiers
10. Comptes payables
11. Correspondance
12. Divers - Demande de l'APLM
13. Prochaine assemblée
14. Fermeture de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est dirigée par le président de l'assemblée et celui-ci ayant constaté le quorum, il ouvre la session à 17 h 45.

10-06-10.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR ALEC VAN ZUIDEN**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté en laissant le point « Divers » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-06-10.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2010

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DE LESÉLEUC

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée du 8 avril 2010 est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-06-10.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2010

Aucune suite

- 10-06-10.05** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2010**
- IL EST PROPOSÉ PAR ALEC VAN ZUIDEN**
- ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 13 avril 2010 est adopté tel que présenté.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 10-06-10.06** **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2010**
Aucune suite
- 10-06-10.07** **PÉRIODE DE QUESTION DES VISITEURS**
Aucun visiteur
- 10-06-10.08** **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2010-03**
- ATTENDU QUE** les *Municipalités participantes* se sont prévalues des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) et de la *Loi sur les compétences municipales* pour conclure une entente intermunicipale relative à la création et la gestion d'une régie intermunicipale;
- ATTENDU** les pouvoirs conférés aux *Municipalités participantes de modifier le règlement décrivant la Régie du parc régional Massawippi*;
- ATTENDU QUE** les membres de la Régie déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;
- PAR CONSÉQUENT**
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DE LÉSÉLEUC
- ET RÉSOLU QUE** la Régie adopte le règlement n° 2010-03 relatif à la modification du règlement n° 2008-01 décrivant la régie interne de la Régie intermunicipale du parc Massawippi.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 10-06-10.09** **COMPTES PAYABLES**
- La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil d'administration*
- | LES CHÈQUES FOURNISSEURS | MONTANT |
|---------------------------------|----------------|
| 201000004 À 201000012 | 19 055,73 \$ |
| 201000014 | 1 500,00 \$ |
- PAR CONSÉQUENT**
IL EST PROPOSÉ PAR
- ET RÉSOLU QUE** la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes jusqu'au 11 juin 2010.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 10-06-10.10** **ASSURANCES DE LA RÉGIE – FIRME CONWAY JACQUES COURTIER**
- ATTENDU QU'UNE** couverture d'assurances est nécessaire afin de protéger la Régie contre toutes mises en demeure ou fautes et omissions;
- PAR CONSÉQUENT**
IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL PAGE

ET RÉSOLU QUE la firme Conway Martel partenaire de la MMQ soit nommée comme firme d'assurances pour la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-06-10.11

CORRESPONDANCE

Ministère du développement durable et des parcs
Revenu Canada
Ministère des ressources naturelles et de la faune

10-06-10.12

DIVERS - DEMANDE DE L'APLM

ATTENDU QU'UNE demande de l'Association de protection du lac Massawippi (L'APLM) a été faite relative à transmission d'une liste des résidents riverains du lac Massawippi ainsi que leurs numéros de téléphone personnels;

ATTENDU QUE la Régie ne peut, selon la *Loi sur l'accès à l'information*, transmettre cette liste vu les informations personnelles s'y rattachant;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL PAGE**

ET RÉSOLU QUE d'informer l'APLM de l'impossibilité pour la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi de lui transmettre les informations demandées en lien avec les dispositions de la loi sur la protection des informations personnelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-06-10.13

PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée se tiendra le 12 août au bureau de Ste-Catherine de Hatley à 16 h.

10-06-10.14

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il a été discuté de divers sujets dont la future régie incendie autour du lac, du coûts des vignettes pour l'an prochain et un futur budget nécessaire en regard à l'augmentation des coûts de réfection du barrage.

L'ordre du jour étant épuisé, Jacques de Léséleuc propose la fermeture de l'assemblée à 18 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Pierre A. Levac, président de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Pierre A. Levac
Président

Liane Breton
Secrétaire-trésorière

